



Découvrez nos tarifs :



Scannez-moi



ou demandez à votre intermédiaire d'assurances !

Combinez-vous la protection juridique pour votre vie privée avec la protection juridique pour votre véhicule chez DAS ? Dans ce cas, les véhicules suivants sont assurés gratuitement et automatiquement :

- ✓ Tous les vélos
- ✓ Tous les vélomoteurs
- ✓ Toutes les motos (quads et trikes)
- ✓ Toutes les remorques et caravanes
- ✓ E-bikes
- ✓ 3 ancêtres (identifiés)

Avantages supplémentaires :

- ✓ Réduction pour tous les véhicules en combinaison
- ✓ Concours d'assurances : lorsque vous êtes déjà assuré ailleurs, bénéficiez immédiatement des couvertures DAS pour une prime réduite la première année :
 - 1er véhicule gratuit
 - 50% de réduction sur les véhicules supplémentaires

Pour défendre vos droits, la DAS fait énormément

Contact

Tél. 02 645 51 11
production@das.be
sinistres@das.be
www.das.be

Siège social

DAS Bruxelles
Boulevard du Roi Albert II, 7
1210 Bruxelles

Suivez - nous !



Important !

Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web www.das.be, ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre.

Chaque client non-professionnel est tenu d'en **prendre connaissance avant l'achat**/la souscription de ce produit. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique. Consultez également les **délais d'attente contractuels**, les **minimum litigieux** ainsi que les **plafonds d'intervention** (art. 2 des conditions spéciales) par garantie.

En tant que consommateur, vous pouvez également résilier la police à tout moment après la première année d'assurance, avec effet 2 mois à compter du lendemain de votre demande.

Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents.

Pour toute plainte, contactez tout d'abord le service interne de plainte : pointdecontact@das.be. Le service Ombudsman des assurances est joignable à l'adresse suivante: Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, www.ombudsman-insurance.be.

D.A.S. Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique - Boulevard du Roi Albert II, 7 - 1210 Bruxelles - Tél. : +32 2 645 51 11. Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0687, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique, R.P.M. Bruxelles 0401.620.778



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

A Company of the ERGO Group



Votre Protection Juridique

3 formules pour particuliers :

DAS Classic
DAS Connect
DAS Comfort

- Salariés (vie privée et professionnelle)
- Indépendants (vie privée)
- Résidence principale et secondaire

Risques couverts		DAS Classic	DAS Connect	DAS Comfort
1.	Service Box	✓	✓	✓
2.	Cyber risk	✓	✓	✓
3.	Recours civil et relations de voisinage	✓	✓	✓
4.	Etat des lieux préalable	✓	✓	✓
5.	Frais de recherche	✓	✓	✓
6.	Concours de responsabilités contractuelle et extracontractuelle	✓	✓	✓
7.	Défense pénale (y compris assistance Salduz)	✓	✓	✓
8.	Caution pénale	✓	✓	✓
9.	Défense disciplinaire	✓	✓	✓
10.	Défense civile	✓	✓	✓
11.	Faute médicale / accident médical	✓	✓	✓
12.	Insolvabilité des tiers	✓	✓	✓
13.	Avance de franchise RC	✓	✓	✓
14.	Avance de fonds sur indemnités	✓	✓	✓
15.	Contrats d'assurances	✓	✓	✓
16.	Après incendie	✓	✓	✓
17.	Contrats généraux Incl. litiges de construction sans intervention obligatoire d'un architecte ni accord nécessaire d'une autorité	🏠	✓	✓
18.	Location	🏠	🏠	✓
19.	Droit du travail	✗	🏠	✓
20.	Droit réel	✗	🏠	✓
21.	Droit des successions, donations et testaments	✗	✗	🏠
22.	Litiges contractuels construction Nouvelle construction, transformation avec autorisation et l'achat clé sur porte	✗	✗	🏠
23.	Droit administratif	✗	✗	🏠
24.	Droit fiscal	✗	✗	🏠
25.	Droit des personnes et de la famille	✗	✗	🏠



Couverture complète



Couverture à l'amiable



Pas couvert



Que comprend le règlement à l'amiable, y compris les frais d'expertise ?

En cas de sinistre, nous faisons à votre place les démarches en vue d'obtenir un arrangement à l'amiable en dehors de toute procédure.

En quoi consiste principalement notre assistance ?

- ✓ **L'aide et les conseils** de notre service juridique.
- ✓ **Les discussions et négociations** avec la partie adverse et les autres parties impliquées par notre service juridique.
- ✓ **La prise en charge des frais d'expertise** lorsque celle-ci est nécessaire pour solutionner le sinistre.

La DAS prend à sa charge :

Pour les garanties disponible via 🏠 (phase amiable)

- les frais d'experts
- les honoraires de l'avocat choisi dans le cadre de la clause d'objectivité (art. 8.4 Conditions générales F5010), uniquement pour la phase amiable.

Pour les garanties disponible via ✓ (procédures judiciaires)

- les frais d'experts et d'huissiers ;
- les frais de procédures judiciaires et extra-judiciaires ainsi que les frais relatifs aux règlements alternatifs (médiation, arbitrage, commission litiges) ;
- les indemnités de procédure ;
- les honoraires de l'avocat librement choisi ;
- les frais de déplacement et de séjour lors d'une défense à l'étranger.